

Sujet : Recours gracieux - cas par cas n°2023-011141

De : > mabaleige (par Internet) <mabaleige@iaosenn.fr>

Date : 16/02/2024 à 16:20

Pour : Autorité Environnementale - DREAL Bretagne/COPREV/EE <autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : pascal.mallard@developpement-durable.fr, Nicolas BELLOIR <n.belloir@lamotte.fr>, Jean-Luc MESNARD <jl.mesnard@lamotte.fr>, Loïc Rucquoy <lrucquoy@iaosenn.fr>

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le dossier de recours administratif gracieux suite à l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2023 portant décision après examen au cas par cas n°2023-011141 relatif au projet de création du lotissement « La Galasière » à Liffré (35).

Je vous informe que le porteur de projet a expédié aujourd'hui, par courrier recommandé, le dossier concerné afin de garantir sa réception avant la date limite fixée au mardi 20/02/2024.

Merci de bien vouloir confirmer la réception du document en retour du présent-mail.

Je vous remercie,

Cordialement,

Marie-Amélie Baleige

Directrice
Responsable du pôle environnement
Absente le mercredi

Tél : 06 07 96 17 56
E-mail : mabaleige@iaosenn.fr
Site web : www.iaosenn.fr

**Bureau d'études
Eau et Biodiversité**

— Pièces jointes : —

241216-LIFFRE_Jourdanriere-recours_Lamotte-SECIB.pdf

900 Ko